

Conseil Municipal
Réunion du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, M. Gaston LE ROY, Mme Françoise BRISSON, M. Yves MAUBOUSSIN, Mme Sylvie PLATEL, Mme Katia GILET, M. Fredy NORMAND, M. Antoine MICHAUD, Mme Corinne GENTÉ, M. Daniel JACOT, M. Hervé DE VILLEPIN, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Eric TONDAT, Mme Marie MICHAUD, Mme Claudia SÉJOURNÉ formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Michel KINN (pouvoir à M. Bruno EZEQUEL), Mme Marie-Noëlle PEYREGA (pouvoir à Mme Françoise BRISSON), Mme Mélanie PELLERIN (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), Mme Patricia GUICHARD (pouvoir à Mme Laura GLASS).

Absents : M. Bruno MILCENT, M. Pierre SOULAS, M. Romain CHARIER, Mme Aurélie TREMAN, M. Maximilien LEDUC.

M. Bruno EZEQUEL a été élu secrétaire de séance.

Présents : 24 Votants : 28

OBJET : Modification de linéaire de voie des Boulevards des Régents et du Calvaire & dénomination de voie (projet immobilier de l'ancien hôpital)

M. le Maire rappelle à l'assemblée, qu'afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS et de garantir à chacun la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre optique, il est indispensable que le plan d'adressage de la commune soit mis à jour. Pour ce faire, il convient d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies publiques. Le numérotage des bâtiments constitue une mesure de police générale que le Maire prescrit en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales

(CGCT) aux termes duquel il est précisé : *"Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles"*.

Le Conseil Municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination des voies publiques et sur le système de numérotation des habitations.

A ce jour, un travail est engagé pour que le plan d'adressage soit mis à jour. Le projet immobilier de la rénovation de l'ancien hôpital en logements collectifs comprend 4 entrées, qui seront situées Boulevard des Régents.

Cela met en exergue le fait que deux dénominations sont données aujourd'hui à une même rue : boulevard des Régents, puis boulevard du Calvaire.

Afin de retrouver une logique d'adressage, il est proposé de modifier le linéaire du Boulevard des Régents jusqu'au rond-point en intersection avec le Boulevard de Gondy, ce qui permettra une continuité de l'adressage avec une numérotation au mètre.

Il est proposé de supprimer le boulevard du Clavaire, ce dernier faisant doublon avec la rue du Calvaire à Saint-Même.

En conseil municipal du 14 septembre 2023 a été décidé d'adopter la modification du linéaire du boulevard des Régents et du boulevard du Calvaire, en lui donnant un nom unique : boulevard Jean Ménager,

La famille de ce dernier a fait part de sa reconnaissance sur cette dénomination, mais a également mentionné que Jean Ménager avait, de son vivant, indiqué qu'il ne souhaitait pas avoir une rue à son nom propre « Jean Ménager » mais au nom « Des Docteurs Ménager ».

En effet, son père ayant également été médecin à Machecoul avant lui, et étant décédé dans l'exercice de ses fonctions de médecin pendant la Deuxième Guerre Mondiale après avoir contracté la tuberculose en soignant un de ses patients, il souhaitait voir la mention des médecins au pluriel pour partager cet honneur avec son père, si cela était possible.

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande en dénommant cette voie « boulevard des Docteurs Ménager ».

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article n° 141-3 relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies publiques,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le linéaire actuel du Boulevard des Régents pour faciliter l'adressage des habitations et lieux,

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ◆ ANNULE la délibération n° 118_14092023_831 du 14 septembre 2023,
- ◆ ADOPTE la modification du linéaire du boulevard des Régents et du boulevard du Calvaire, en lui donnant un nom unique : boulevard des Docteurs Ménager,
- ◆ APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- ◆ AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Laurent ROBIN

Le Maire,



Laurent ROBIN